



Divorce en cours...

Par Noutch

Bonjour,
Lorsqu'un divorce (ou toutes les questions financières, garde d'enfant etc... sont déjà réglées) est prononcé, on me dit qu'il faut aller voir un notaire. Pourquoi cela ?
Et si un des deux conjoints refuse, que se passe-t-il?
Merci pour votre aide.
Noutch

Par kang74

Bonjour

Vous avez donc un jugement de divorce (?) : est ce que l'on parle d'un divorce à l'amiable ou vous avez homologué une convention avec notaire, ou un divorce contentieux ou un jugement a été prononcé par un juge ?

Par Noutch

Bonjour,
Ce n'est pas un divorce à l'amiable, nous sommes à la fin, les avocats des deux parties doivent rendre les conclusions d'ici 3 semaines max.
Il n'y a plus rien en commun, nous vivons séparément depuis 2 ans.
Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le notaire est utile pour acter la dissolution de communauté, mais pas obligatoire sauf si un bien immobilier est en jeu.

Par Noutch

Merci à tous pour vos réponses.
Noutch